

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal: 7 avril 2021

Étaient présents: MM. ROY Sylvain, VERDET Christophe, LEQUETTE Eric, CHOPIN Daniel, FRESNE Roland, ANSQUIN Daniel, BIALDYGA Christelle, GROSSEMY Marie-Claude, HERFAUT Jean-Louis, LAMBERT Edith, MASTIN Philippe, THOMAS Yves, MATHYS Georges, PONTOIS Xavier, TROCME Valéry

Était absente excusée:
FOURNIER Ingrid

Procurations de vote : Aucune

Aucun auditeur présent

Secrétaire de séance: CHOPIN Daniel
Auxiliaire secrétaire: TROME Valéry

Ouverture de la séance à 18h40.

Accueil des conseillers par M le Maire

M le Maire demande si le conseil est d'accord pour ajouter une délibération non prévue concernant le remboursement d'un acompte de réservation de la salle des fêtes.
Le conseil donne son accord pour délibérer.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 25 janvier 2021

Travaux dans les locaux au dessus de la MAM, aménagement cantine et salle des fêtes, éclairage Place de la Mairie, Plan illettrisme numérique.

M Christophe VERDET, 1^{er} adjoint:

Chaque descriptif et choix de prestataires seront présentés par un membre de la commission des travaux. La commission des travaux s'est réunie 4 fois pour étudier les propositions et valider les besoins.

M Eric LEQUETTE, adjoint aux travaux

Travaux dans les locaux au dessus de la MAM utilisés par l'association du javelot: Installation d'un chauffage permettant de casser le froid les vendredis de 18h à 20h, installation prévisionnelle d'arrivée d'eau chaude et froide en PER.

Entreprise David Tison a été retenue parmi 3 entreprises consultées pour un coût de 5013.20€ TTC.

Le projet est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

M Daniel ANSQUIN, conseiller

Aménagement d'installation de matériel (bac, four, douchette, évier, table, placards) à la cantine et salle des fêtes. Acquisition de matériel, transfert de matériel et travaux en régie.

Aucun problème sanitaire à évoquer pour le changement d'emplacement de la machine à laver la vaisselle de la salle des fêtes car nous sommes dans un cadre de location privée.

2 entreprises ont été consultées, Henry Julien a été retenu. Coût 8 476.80€ TTC.

A noter que chaque commune du SIVU participe à hauteur de 1000€ pour le maintien de la cantine en bon état de fonctionnement (4000€ par an).

Le projet est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

M Georges Mathys, conseiller

Mise en valeur de la place de la mairie.

Actuellement, l'éclairage festif est installé durant 2 mois en fin d'année et coûte environ 1300€ + consommation d'énergie.

L'idée est de constituer un éclairage festif, vivant évolutif, personnalisable et moins énergivore pour toute l'année. L'amortissement sera réalisé en 8 ans. A noter que nous pourrions bénéficier d'une aide de 20% par le département (DETR).

L'entreprise David Tison a été consultée. Pour lui, Mercatel sera la vitrine de son savoir faire. Le coût est de 12 367.99€ TTC

Le projet est adopté à l'unanimité (14 voix pour).

M Daniel CHOPIN, adjoint finances

Le Plan illettrisme numérique fait parti des plans de relances nationaux auxquels il a fallu répondre en des temps très rapides.

Il permettra, si l'on obtient des subventions, de mettre à niveau le réseau informatique de la mairie qui n'est pas aux normes et de donner au CCAS les moyens d'aider nos habitants les plus démunis face au numérique (savoir faire et matériel) par l'acquisition de 6 tablettes, une télévision et une imprimante scan.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention minimale de 5000€.

Il est estimé à 12 658€ TTC

Le projet sera inscrit budgétairement. S'il n'obtient pas de subvention, il sera représenté en conseil municipal pour décider de son avenir. S'il obtient des subventions, il sera confié à la commission travaux pour étude plus approfondie.

Solution adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Audit énergétique des bâtiments communaux

M Sylvain Roy, Maire

Un audit a été demandé, il coûterait 15 000€ TTC pour l'ensemble des bâtiments à traiter dans la commune (Salle des fêtes, Mairie et écoles).

Seules 2 entreprises sont habilitées à faire ce travail et qui donne droit à une subvention de 40% si et seulement si les travaux préconisés sont réalisés.

Discussion:

L'étude se limite à un diagnostic et ne donne pas de cahier des charges pour lancer des consultations, ni d'estimation de coût de travaux.

Cette étude ne traite pas le comment, qui et combien ça coûte etc..

Décision:

Nous allons nous renseigner pour réaliser une étude par locaux avec cahier des charges précis de la demande.

Daniel ANSQUIN se propose de demander à son entreprise qui l'emploie si elle pourrait fournir ce service. A suivre car il faudra être précis sur la demande par l'élaboration d'un cahier des charges.

Approbation du compte de Gestion et Compte Administratif 2020

M Daniel Chopin, adjoint aux finances

Les résultats du compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 sont concordants.

Excédent de fonctionnement: 191 074.30€

Excédent d'investissement: 4 342.58€

Restes à réaliser 2020 en investissement: 22 942.61€ à financer avec les excédents :

Inscription des opérations au budget 2021 :

Excédent de fonctionnement : 172 474.27€

Recette d'investissement : 16 600,03€ qui correspond à (22942.61€ de RAR - 4 342.58€ d'excédent investissement)

Après analyse de toutes les dépenses et recettes la commission des finances (voir notice d'information élaborée lors de la réunion de commission qui permet à chaque conseiller de se forger un avis) a décidé de proposer à l'ensemble des membres du conseil municipal d'approuver le CG et CA 2020.

Décision du conseil municipal

Le Compte de Gestion 2020 ainsi que le Compte administratif ont été approuvés à l'unanimité des votes (13 pour) (Hors vote de Mr le Maire qui est sorti de la salle pendant le débat et ce vote).

Vote des taux d'imposition 2021 de la taxe foncière Bâtle et Non Bâtle.

M Daniel CHOPIN, adjoint aux finances

Après mise à plat des différents avis des membres de la commission des finances (voir notice d'information élaborée lors de la réunion de commission qui permet à chaque conseiller de se forger un avis), la commission a décidé de proposer à l'ensemble des membres du conseil municipal le maintien des taux identiques à ceux de 2020.

Taux TFB: 35.71%

Taux TFNB : 39.07%

Ces taux permettront de bénéficier d'une allocation totale issue de la fiscalité directe de 165 767€

Avis du Conseil Municipal

Avis en accord avec commission des finances et les arguments développés.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité (14 voix pour) de laisser le même taux d'imposition pour 2021.

Présentation et vote du budget primitif 2021

Daniel Chopin, adjoint aux finances

Après validation de la commission des finances:

- 1) Une subvention aux associations de 1300€ est proposée (400€ pour Javelot, Comité des fêtes, société de chasse et 100€ au bénéfice de la lutte contre le cancer). Les présidents des associations n'ayant pas transmis leur dossier à Mr l'adjoint responsable de la vie des associations sont priés de le faire rapidement pour régulariser leur situation.
- 2) Ne pas augmenter la taxe foncière
- 3) Valider les différents projets d'investissement
- 4) Valider les charges et recettes liées au bon fonctionnement de l'école, cantine, centre aéré.

La commission des finances a validé les différentes dépenses et recettes inscrites au budget

primitif 2021.

La commission des finances propose aux membres du conseil municipal de valider ce budget.

Discussion du Conseil Municipal

Pourquoi verser une subvention aux associations puisqu'elles sont pour certaines inactives pour cause Covid et que d'autres ont des moyens conséquents.

Faut-il bloquer le versement pour l'association des anciens combattants?

La subvention sert aussi à donner l'envie aux associations et surtout à ses dirigeants de s'engager dans la vie communale en développant des activités.

Décision du conseil municipal

Les subventions seront validées pour toutes les associations (11 pour, 3 contre).

Le montant global des subventions sera de 2 100€ (répartition consultable en mairie).

Le paiement sera retardé pour le club des aînés tant que les documents demandés ne seront pas déposés en mairie.

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

M Christophe Verdet, 1^{er} adjoint

La commune a besoin de créer un emploi de 16h par mois annualisées pour le fonctionnement de notre cantine scolaire.

Cet emploi existe depuis 2 ans et demi mais n'a pas été contractualisé par erreur.

Il sera créé de suite en respectant les règles annonces en vigueurs.

Décision du conseil municipal

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel non titulaire de 16h par mois annualisées, votée à l'unanimité (14 voix pour).

Régulation de salaire d'un employé

M Christophe Verdet

Suite au nouveau calcul des heures d'un agent du SIVU et de façon occasionnelle employé par la commune de Mercatel, il s'avère que notre commune doit un compte de 453h cumulées sur 2 ans et demi. La commune aurait dû créer un emploi depuis septembre 2018.

La proposition est donc de régulariser ce décompte.

Après échange avec l'agent concerné, et pour des raisons qu'ils lui sont propres, le conseil opte pour un remboursement échelonné sur 36 mois.

Nous signerons donc une convention avec l'agent qui précisera le mode de paiement des heures dues et intérêts de retard de paiements.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal autorise le paiement des 453h sur 3 ans avec indemnisation des intérêts rétroactifs pour non paiement, le tout accompagné d'une convention signée entre les parties (14 voix pour)

Autorisation de signature d'une convention « Rappel à l'ordre » avec Mr le Procureur

M Daniel Chopin, représentant M le Maire auprès de la commission CISPD

Dans le cadre de l'évaluation du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, il a été rappelé aux Maires le dispositif existant du rappel à l'ordre du Maire. Un dispositif attractif car peu formel, rapide et efficace.

Pour que M le Maire ne reste pas seul devant les actes d'incivilité et soit conforté dans sa démarche, M le Procureur de la République signera avec M le Maire un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

Un suivi de chaque rappel à l'ordre sera effectué au niveau des services de M le Procureur de la République.

La signature du protocole nécessite l'autorisation du conseil car c'est bien M le Maire qui nous représente auprès de Mr le Procureur de la République.

Décision du conseil municipal

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le protocole avec Mr le Procureur (14 voix pour).

Délibération autorisant le remboursement d'un acompte de location de la salle des fêtes.

L'acompte concerne un montant de 200€ pour Mme Legrand de Beaurains qui avait réservé la salle des fêtes début 2020.

Le conseil municipal accorde le remboursement à l'unanimité (14 voix pour)

Question Divers

M. Sylvain ROY,

M le Maire a demandé à la gendarmerie de faire respecter le respect du stop de la place de la mairie.

Les élections Départementales et Régionales auront certainement lieu les 20 et 27 juin. Réservez tous vos 2 week-ends car il y a 2 scrutins à gérer, il faut des bénévoles.

La CUA envisage de réaliser sur les périodes 2021 - 2022 la réfection de 3 rues, Rue d'Arras, du Carnoy et de Leauwette

M Eric LEQUETTE,

Crottes de chien, que faire ? Pas de solution, c'est une question de civisme, Info sur Merca'Info

M Christophe VERDET,

L'assurance de la Mairie va rembourser la poubelle détruite lors de l'accident qui s'était produit en décembre place de la mairie (via l'assurance du tiers).

M Philippe MASTIN,

Signale que la barrière posée à l'école dans le cadre de la PMR n'était pas d'une grande utilité. Le cahier des charges des protections PMR avait été respecté lors de la réalisation de l'accès handicapé.

La main courante installée pourrait poser problème par l'écartement entre la lisse supérieur et médiane serait trop importante.

M Christophe Verdet fait remarquer que le besoin d'une main courante fait suite à un accident

d'enfant assez grave. Celui-ci avait trébuché en sortant de la classe.
Nous sommes dans la cour d'école sous la responsabilité de la directrice d'école.
Celle-ci a validé le principe et est satisfaite de la réalisation.
Les services techniques de la CUA ont validé l'installation des 2 mains courantes.
Le conseil municipal a voté sa réalisation sans remarque.
Aucun problème n'a été relevé depuis l'installation

Mme Marie-Claude GROSSEMY,

Qu'en est-il des travaux chez Mr Jean-François Hanot, problème de tôles qui risquent de s'envoler et tas de branches dans la cours?

M le Maire répond qu'il est très difficile de communiquer avec M Hanot, les travaux sont en cours.

Clôture de la séance à 22h15.

Le Maire,
Sylvain ROY

